



Liste des textes législatifs

- le code de l'éducation (notamment l'article L. 612-3) ;
- **[Abrogé par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006]** le décret n° 46-1574 du 30 juin 1946 modifié relatif aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers ;
- le décret n° 71-376 du 13 mai 1971 modifié, relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel, en particulier les dispositions concernant l'accueil des étudiants étrangers (titre 3) ;
- **[Abrogé par arrêté du 21 novembre 2003]** l'arrêté du 31 décembre 1981, relatif aux modalités de l'évaluation de la connaissance de la langue française pour les ressortissants étrangers prévue par l'article 16 du décret n° 71-376 du 13 mai 1971 ;
- l'arrêté du 15 mars 1985, relatif aux modalités de dépôt et de transmission des demandes d'admission en première inscription en premier cycle pour les ressortissants étrangers ;
- la loi n° 98-349 du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile, modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ;
- le décret n° 2000-457 du 23 mai 2000, relatif au recensement automatisé des vœux d'orientation des élèves en premier cycle de l'enseignement supérieur et à la répartition des effectifs en cas de saturation des capacités d'accueil en Ile-de-France ;
- la circulaire du 26 mars 2002 du ministère de l'emploi et de la solidarité, du ministère de l'intérieur et du ministère de l'éducation nationale, relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étudiants étrangers et modalités de renouvellement des cartes de séjour "étudiant" ;
- la circulaire DMP/DMI 2 n° 2002-25 du 15 janvier 2002 du ministère de l'emploi et de la solidarité et du ministère de l'intérieur, relative à la délivrance et au renouvellement des autorisations de travail aux étudiants étrangers ;
- la circulaire DMP/DMI 2 n° 2002-26 du 16 janvier 2002 du ministère de l'emploi et de la solidarité et du ministère de l'intérieur, relative au traitement des demandes d'autorisation de travail des étrangers.
- la circulaire n°2002-214 du 15 octobre 2002 du ministère de l'éducation nationale, relatif aux conditions d'inscription des étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur.**
- l'arrêté du 21 novembre 2003 du ministère des affaires étrangères, du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et le ministère de l'outre-mer relatif aux modalités de l'évaluation du niveau de compréhension de la langue française et aux modalités de dépôt et de transmission des demandes d'admission en première inscription en premier cycle pour les ressortissants étrangers.
- l'arrêté du 28 septembre 2005 du ministère des affaires étrangères, du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, le ministère de l'outre-mer modifiant l'arrêté du 21 novembre 2003